



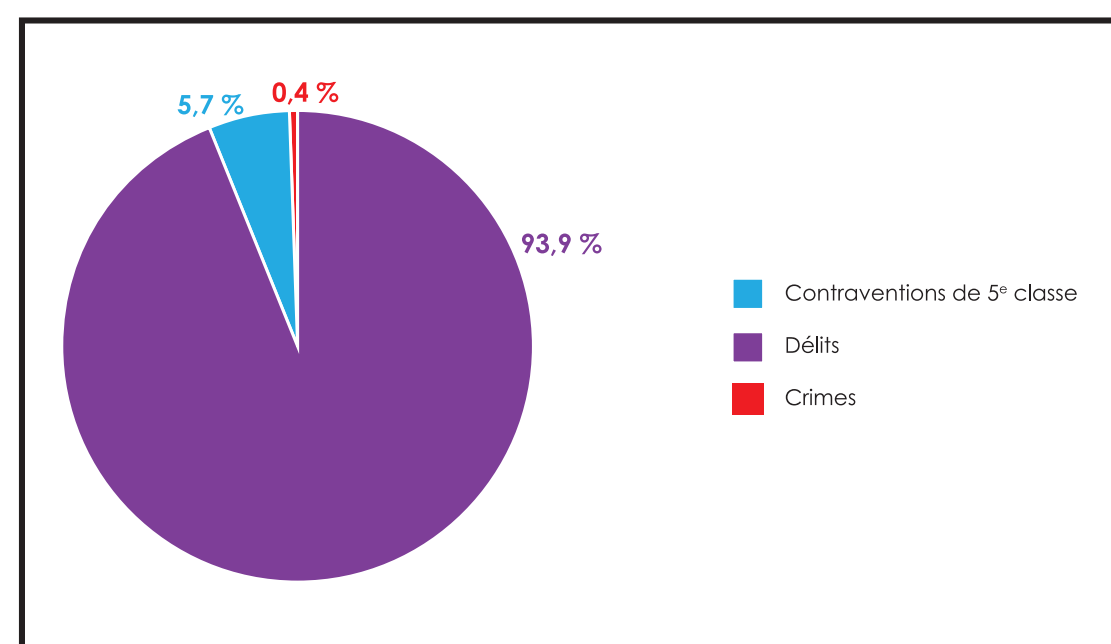
Une peine individualisée est plus efficace

La peine doit être adaptée à chaque personne condamnée

La nouvelle peine, la contrainte pénale, cible la petite et la moyenne délinquance, celle qui est faite de vols, de dégradations, de violences, d'incivilités. C'est pour cette délinquance que la réforme pénale entend trouver des solutions efficaces et durables. Ses dispositions ne concernent pas les personnes condamnées pour les faits les plus graves (meurtres, viols, vols à main armée, etc.).

La réforme pénale supprime également les automatismes qui entravent la liberté du juge et font obstacle à l'individualisation de la sanction.

Une immense majorité des condamnations concernent des délits



En 2012 - Source : Sous-direction de la statistique et des études du ministère de la Justice

FOCUS

ABROGER LES PEINES PLANCHER

Environ 43 000 peines plancher ont été prononcées sur la période 2007-2011 représentant 16 000 années de prison supplémentaires. La durée moyenne de la peine ferme pour les infractions en récidive légale est alors passée de 8 à 11 mois.